

BULLETIN D'INSCRIPTION



SECURISER SON PARCOURS PROFESSIONNEL-ICS

Lyon 2 au 5 mars 2021, en présentiel

Participant

Nom.....

Prénom.....

N° de tel mobile.....

Courriel.....@.....

Fonction exercée.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Comment avez-vous au connu cette formation ?

Entreprise

Raison sociale.....

Code NAF.....

Siret.....

Secteur d'activité.....

Effectif.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Téléphone.....

Courriel.....

Je donne mon consentement à Auxime-Clairté pour l'utilisation de mes données nominatives

Tarifs -Règlement

Entreprises: 2000 € HT

Particuliers : 990 € TTC

Adresser ce bulletin à :

Clairté-Eudeline CHABERT d'HIÈRES 7 place du Maréchal Lyautey 69006 Lyon accompagné du **règlement d'un acompte de 500 € TTC par chèque libellé à l'ordre d'AUXIME.**

Le solde devra être réglé par chèque établi au même ordre et adressé à la même adresse au plus tard un mois avant le début de la formation.

Une facture sera émise par AUXIME pour l'acompte ainsi que pour le solde.

Fait à.....le.....

Signature du bénéficiaire et cachet de l'entreprise (si prise en charge)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

INSCRIPTIONS

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par **CLAIRTE-Eudeline Chabert d'Hières**:

- d'un bulletin d'inscription, dûment complété et signé
- du règlement des frais de formation

Tant que le bulletin renseigné et le règlement n'auront pas été reçus, Clairté-Eudeline Chabert d'Hières se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation.

Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que Clairté-Eudeline Chabert d'Hières s'assure de l'accessibilité des lieux de formation.

TARIFS

Les tarifs comprennent la formation ainsi que la documentation pédagogique officiel Implicit Career Search® remise à chaque participant, à l'exclusion des frais de repas et d'hébergement.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation est effectué :

- Par le versement d'un acompte de 500 € TTC par chèque libellé à l'ordre d'AUXIME adressé à **CLAIRTE- Eudeline Chabert d'Hières 7 place du Maréchal Lyautey 69006 Lyon**
- Le versement du solde par chèque établi au même ordre et adressé à la même adresse au plus tard un mois avant le début du séminaire.
- Les chèques seront encaissés le premier jour de la formation.

ADMINISTRATION

Lorsque l'inscription sera validée, Auxime représentant **CLAIRTE** adressera au participant ou au Responsable Formation une Convention de Formation.

Dès la formation réalisée Auxime représentant **CLAIRTE** adressera la facture correspondante au participant ou au responsable formation.

Toute entreprise domiciliée au sein de la Communauté Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur le bulletin d'inscription pour que la facture puisse être établie.

ORGANISME FINANCEUR

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...) il appartient au client (entreprise ou participant) de vérifier directement l'éligibilité de la formation auprès de l'organisme de financement et de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation.

Dans ce cas, une convention de formation devra être rédigée par l'organisme de formation.

Le règlement devra être assuré directement par le participant ou l'entreprise, à charge pour elle d'obtenir le remboursement par son OPCO une fois reçue la facture définitive et les attestations de présence nécessaires.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (courriel, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour au participant ou au Responsable Formation.

- L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un participant de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation (un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale).
- En cas d'annulation du fait du stagiaire ou de l'entreprise dans un délai compris entre 45 jours et 30 jours ouvrables avant le début de la formation 50 % des frais de formation sont dus ; dans un délai compris entre 29 jours ouvrables et 15 jours ouvrables avant le début de la formation 75 % des frais de la formation sont dus ; moins de 14 jours ouvrables avant le début de la formation et une fois la formation entamée : la totalité des frais est due.
- Si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant Clairté-Eudeline Chabert d'Hières se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation 7 jours ouvrés avant le début du stage. Dans ce cas, les frais d'acompte réglés seront alors remboursés en cas de non report.

CLAUSE DE JURIDICTION

Le droit applicable au présent contrat est le droit français. Tout différend découlant du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Commerce de Lyon.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage interne et aux statistiques. Les destinataires de ces données sont Auxime et Clairté.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à **CLAIRTE- Eudeline CHABERT d'HIÈRES**. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.